Image not found or type unknown

prestation compensatoire réclamée

Par **regismoorea**, le **01/09/2012** à **17:45**

bonjour,
je suis dans l'impasse
j'étais marié 20 ans, 4 enfants de 95-98-02-07.
j'ai refait ma vie et un bébé né en 2010.
je gagne 1600€(fonctionnaire), mais saisi de la pension alimentaire et 200€ d'arrièré d'impots pour un commerce acquis pendant le mariage
divorcé depuis Novembre 2011, la procédure durait depuis la séparation en Janvier 2009, je me suis trouvé obligé de déposer plainte pour non représentation d'enfants pendant 2 ans,et j'ai été condamné à verser à mon ex, 150 € / enfants soit 600€. puis 17000€ de prestation compensatoire, et 1000€ de l'art. 700...
le jugement définitif à baissé la P.A à 130/efts soit 520 €, maintenu la P.C, et inchangé les droits de visite précédemment établi à une semaine à noël, une semaine à paques et 2 semaines en été.
or depuis novembre, le montant de la pension n'est pas changé sur mon salaire car mon ex n'a pas fourni à l'huissier la copie de la notification de jugement définitif, et ne répond pas quand celui-ci le lui réclame pour réajuster la saisie sur mon salaire
nous avons une maison en communauté à partager évaluée à 95000€
je comptais sur le partage pour règler la P.C avec ma part.
mon ex ne travaille "officiellement" pas.
elle s'est remis en couple.
elle ne paie pas de loyer, mais touche un complémént familial de traitement financier de MON enployeur de 300.
elle me réclame maintenant la prestation compensatoire et les 1000€(art700).
je n'ai pas le premier euro.
comment faire pour attendre le partage?
comment éviter la saisie de mon véhicule?
dois-je refaire appel à un avocat?
(le premier m'a délesté de 2300€ sans aucun conseil, et je devais l'appeler sans cesse pour avoir des infos, avant qu'elle me laisse choir pour souci de divorce personnels et dépression.)
dois-je repasser devant le JAF, si oui comment faire?
comment faire pour rectifier le montant de la P.A saisie?
l'huissier me dit que c'est à moi de récupérer le retour de la signification à madame..
merci de m'aider, je suis au bord du gouffre, et ne sais plus à qui faire appel
cordialement et respectueusement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés